

Matière médicale et Thérapeutique.

PROFESSEUR : J. E. CODERRE.

Dans ses lectures, le Professeur fait connaître les substances qui sont employées au traitement des maladies.

Outre la description de ces substances et leur mode d'emploi, le Professeur s'attache d'une manière spéciale à donner les préceptes nécessaires sur le choix et l'administration des moyens curatifs des maladies et sur la nature des médications.

Le musée de matière médicale contient des échantillons de toutes les substances décrites dans le cours, et que le Professeur fait voir à MM. les Etudiants lorsqu'il en donne la description.

L'art de prescrire est soigneusement enseigné, etc.

Botanique.

PROFESSEUR : L. B. DUROCHER.

L'objet de ce cours est la connaissance des végétaux, de leurs caractères, de leur différence et de leur classification méthodique. Pour les besoins de ce cours, le Professeur possède un riche Herbarier, et des préparations classiques, avec lesquels MM. les Etudiants peuvent suivre *de visu*, les descriptions qui sont données.

Les plantes possédant des propriétés thérapeutiques sont l'objet de descriptions particulières.

Jurisprudence Médicale.

PROFESSEUR : L. B. DUROCHER.

Le but de ces lectures est de montrer l'application des sciences médicales aux questions de droit, et de faire connaître les règles à suivre dans les enquêtes médico-légales.

DANS UNE PREMIÈRE SECTION, il est traité des attentats contre la santé et la vie. Blessures, plaies, ecchymoses, brûlures, asphyxie par submersion, pendaison, strangulation, mort par le froid, la chaleur, la faim, les gaz délétères, etc.

DANS UNE SECONDE SECTION, des affections mentales : la folie, la responsabilité légale, etc.

DANS UNE TROISIÈME SECTION, des attentats aux mœurs, à la pudeur et à la reproduction de l'espèce : le viol, la grossesse, l'accouchement, l'avortement, l'infanticide, etc.